

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 18 Mai 2016

Date de la convocation 9 Mai 2016	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes – Canet
PRÉSENTS : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance		PROCURATIONS:
Bénédicte, M.SABATIER Michel, CEYRAS: M.BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT: M.RUIZ Salvador Micaela, M.BARON Bernard, M.DÔ M.FABREGUETTES Bernard, Mme GREG PASSIEUX Marie, FONTES: M.BRUN Olivier, LACOSTE: M.VENTRE Philippe, MERFONS: M.VIALA Daniel, MOUREZE: M.DIDELET Serge, NEBIAN: M.BARDEAU Francis, Mme MALM OCTON: M.COSTE Bernard,	Maryse, M.FAVIER Marc, Mme BENARD, M.GARCIA Jean, Mme MARTINEZ-ROQUES Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, OIRE Arielle, Mme ROBERT Laure, Mme ON Sylvie, JERIN Audrey, M.ALEIX Bertrand, M.GASC NT Laurent, oseph,	Mme OLLIER Sophie à M.DÔ Laurent, M.PONCE Yvan à Mme ROBERT Laure,

Objet : Souscription des contrats d'assurances pour la Communauté de communes du Clermontais – Lot n°3 (protection juridique) et lot n°4 (défense pénale des agents) – avenants n°2.

Monsieur RUIZ informe les membres du conseil communautaire que l'article 42 de la loi de finances 2016 prévoit désormais que le tarif de la taxe spéciale sur les contrats d'assurance (TSCA) est fixé à 12,5 % à compter du 1^{er} janvier 2016 pour les assurances de protection juridique définies aux articles L. 127-1 du code des assurances et L. 224-1 du code de la mutualité.

Il précise que le taux de TSCA passe de 11,6 % à 12,5 %.

En conséquence, les montants TTC des deux contrats d'assurances, protection juridique et défense pénale des agents de la Communauté de communes du Clermontais, se voient modifiés tels que précisé ci-après :

Lot 3: Protection juridique

Attribué à SARRE & MOSELLE

Montant annuel du marché initial : 2 169,29 € HT soit 2 364,53 € TTC

Avenant n°1 – montant TTC du marché : 2 420,93 € TTC

Par application du nouveau taux de la TSCA, le nouveau montant annuel TTC du marché public s'élève à 2 440,45€.

Lot 4 : Défense pénale des agents et administrateurs

Attribué à SARRE & MOSELLE

Montant annuel du marché initial : 651,95 € HT soit 710,63 € TTC

Avenant n°1 – montant TTC du marché : 727,58 € TTC

Par application du nouveau taux de la TSCA, le nouveau montant annuel TTC du marché public s'élève à 733,44 €.

Afin de prendre en compte cette modification législative, il convient d'autoriser le Président à signer un avenant aux deux contrats d'assurance passés avec SARRE & MOSELLE tels que présentés ci-dessus.

Cette proposition a reçu un avis favorable de la Commission moyens généraux réunie le 4 Mai 2016.

Monsieur le Président soumet le rapport aux membres du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire oui l'exposé de Monsieur RUIZ, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ.

APPROUVE l'avenant n°2 aux lots suivants :

Lot 3: Protection juridique

Attribué à SARRE & MOSELLE

Montant annuel du marché initial : 2 169,29 € HT soit 2 364,53 € TTC

Avenant n°1 – montant TTC du marché : 2 420,93 € TTC

Par application du nouveau taux de la TSCA, le nouveau montant annuel TTC du marché public s'élève à 2 440,45€.

Lot 4 : Défense pénale des agents et administrateurs

Attribué à SARRE & MOSELLE

Montant annuel du marché initial : 651,95 € HT soit 710,63 € TTC

Avenant n°1 – montant TTC du marché : 727,58 € TTC

Par application du nouveau taux de la TSCA, le nouveau montant annuel TTC du marché public s'élève à 733,44 €.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté De Communes du Clermontais,

Accusé de réception en préfecture 034-243400355-20160523-2016-05-18-09-DE Date de télétransmission : 24/05/2016

Date de réception préfecture : 24/05/2016

